

Accueil physique et téléphonique

Lundi mardi mercredi jeudi vendredi : 8 h 30 à 12 h

Lundi mardi jeudi vendredi : 13 h 30 à 17 h

IMMATRICULATION D'UNE PERSONNE MORALE

Pièces relatives aux personnes physiques dirigeantes (GERANT- PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE OU DE SURVEILLANCE - PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL - DIRECTEUR GENERAL DELEGUE – ADMINISTRATEUR - MEMBRE - ASSOCIE(S) DE SNC)

Dans tous les cas

- Attestation de non condamnation et de filiation (modèle en annexe)
- Copie recto-verso de la carte officielle d'identité en cours de validité ou des 3 premières pages du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance* original datant de moins de 3 mois (délivré en mairie du lieu de naissance)

Selon la nationalité

- Copie recto-verso de la carte de résident
- Copie recto-verso de la carte de séjour temporaire
- Copie recto-verso du certificat de résidence d'un an

Pièces relatives aux personnes morales dirigeantes (GERANT DE SNC - PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE OU DE SURVEILLANCE – PRESIDENT - ADMINISTRATEUR - MEMBRE - ASSOCIE(S) DE SNC)

- extrait KBIS original de – de 3 mois

Pièces relatives à la société

- 2 copies authentiques des statuts s'ils sont établis par acte notarié
- ou 2 originaux des statuts paraphés, datés et signés par les actionnaires s'ils sont établis par actes sous seing privé
- 2 exemplaires du procès verbal de l'Assemblée Générale nommant l(s) gérant(s), membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle de la société s'ils ne sont pas désignés dans les statuts
- copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou exemplaire du journal ayant publié l'avis de constitution
- 2 copies authentiques ou 2 originaux de l'état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à ce qu'elle ait acquis la capacité juridique par l'immatriculation au RCS

Pièces propres à chaque société

POUR SA SAS ou SCA (capital 37 000€ minimum)

- 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature et l'octroi d'avantages particuliers
 - Pour les commissaires aux comptes titulaires et suppléants*
 - justification de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes
 - lettre d'acceptation de leurs fonctions
 - Pour le représentant permanent de la personne morale*
 - 2 exemplaires de la décision de sa nomination et pièces relatives à sa situation personnelle (sauf s'il est le représentant légal de l'administrateur)
- 2 exemplaires du certificat du dépositaire auquel doit être jointe la liste des souscripteurs

POUR SARL ou EURL

- 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports (si apports en nature représentent plus de la moitié du capital)

Pour les commissaires aux comptes titulaires et suppléants

- justification de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes
- lettre d'acceptation de leurs fonctions

Activité réglementée au regard du RCS

Pièces réglementant l'activité :

-
-

Justificatifs des locaux

- copie du justificatif du local commercial, ex : bail commercial, convention d'occupation précaire, acte de cession du droit au bail ; **acte de sous-location accompagné du bail principal et autorisation du propriétaire pour la sous location si celle-ci n'est pas mentionnée dans le bail**
OU
- copie du contrat de domiciliation dans les locaux d'une entreprise de domiciliation
OU
- copie du titre de propriété ou attestation notariée ou dernière taxe foncière + autorisation du propriétaire qui héberge le siège
OU
- copies de la facture EDF ou quittance de loyer + lettre au propriétaire en recommandé avec AR ou autorisation du propriétaire si le gérant qui est locataire héberge le siège (si le gérant est hébergé par un locataire il doit demandé l'autorisation au propriétaire pour installer le siège de sa société au domicile de celui qui l'héberge)

Achat, Apport, Location-gérance

- copie de l'acte d'achat ou d'apport enregistré par le centre des impôts
- copie du contrat de location gérance (enregistré par le centre des impôts si le contrat est à durée illimitée)
- si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales **indiquant le nom du journal et la date de parution**
OU
- exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis d'acquisition, la mise en location gérance ou l'avis d'apport, sauf si l'apport résulte d'une opération de fusion ou de scission de SA, SARL ou de SAS

Autres pièces

- formulaire de demande de l'aide à la création et à la reprise d'une entreprise (**ACCRE**) + pièces demandées (formulaire en annexe)
- requête au juge commis à la surveillance du RCS
- un pouvoir signé par le gérant
- TNS imprimé social destiné à la Caisse Maladie, à la Caisse Vieillesse et à l'URSSAF ou MSA (en annexe)
- M0 (imprimé en annexe)

Si conjoint collaborateur du gérant associé unique (EURL) ou du gérant associé majoritaire d'une SARL

- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou des 3 premières pages du passeport ou extrait d'acte de naissance* original datant de moins de 3 mois (délivré en mairie du lieu de naissance) *pour étranger voir au verso*
- attestation de non condamnation et de filiation
- copie du livret de famille
- attestation de conjoint collaborateur

Frais

- Création ou immatriculation sans activité : 83,96 € à l'ordre du Greffe du TC
- Achat location gérance ou apport ou mutation onéreuse : 232,46 € à l'ordre du Greffe du TC